



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE , 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com / Tél: 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

MODALITES DE SELECTIONS

Saison Sportive 2026

DISCIPLINE RAID

MODALITES GENERALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection. Le comité de sélection est composé du Directeur Technique National, du CTS chargé de la pratique du Raid et du Président de la Commission Raid.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFTRI pour la saison 2026.
3. Peuvent intégrer une sélection, les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation.
4. Les sportifs ayant satisfait à un critère d'accès à une sélection deviennent sélectionnés pour l'action correspondante.
5. Après l'attribution des places selon le point 4, et s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de la sélection nationale.
6. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. en raison d'une blessure ;
 - b. d'une pathologie ;
 - c. d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ;
7. Les dispositions prévues à l'article 4 des modalités générales sont caduques si les résultats de l'épreuve durant laquelle un sportif a réalisé un critère d'accès ont été significativement impactés par :
 - a. un incident de course de grande ampleur,
 - b. des conditions environnementales ou des circonstances exceptionnelles ayant notamment entraîné un format de course modifié.
8. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de la sélection nationale. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.
9. La discipline du raid n'étant pas reconnue discipline de haut niveau, les collectifs sélectionnés ne sont pas appelés "Equipe de France" mais "sélection nationale".

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

Lieu : Témiscamingue, Québec, Canada

Date de l'épreuve : 23 au 26 juillet 2026

Quota maximum : 1 équipe Femme / 1 équipe Homme / 1 équipe Mixte

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir remporté le Championnat de France Junior de Raid 2026 dans une des catégories suivantes : Femmes, Hommes, Mixtes (les 2 athlètes composant une même équipe sont sélectionnés).
- Le désistement d'une athlète ou d'un athlète disqualifie l'équipe sélectionnée. La sélection peut alors être complétée à discrétion du sélectionneur après consultation du comité de sélection (J Rannou, J Beckel, PE Vernadet).

Date de publication de la sélection : 24 avril 2026

STAGE NATIONAL

Lieu : Vallon Pont d'Arc, Ardèche

Date du stage : 19 au 23 octobre 2026

Quota maximum : 20 athlètes

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir remporté le Championnat de France Minime de Raid 2026 dans une des catégories suivantes : Femmes, Hommes, Mixtes (les 2 athlètes composant une même équipe sont sélectionnés).
- Avoir remporté le Championnat de France Cadet de Raid 2026 dans une des catégories suivantes : Femmes, Hommes, Mixtes (les 2 athlètes composant une même équipe sont sélectionnés).
- En cas de désistement d'une athlète, d'un athlète ou d'une équipe, la sélection est complétée à discrétion du sélectionneur après consultation du comité de sélection.
- Les places restantes disponibles sont attribuées, à discrétion du sélectionneur, sur la base des résultats des Championnats de France Raid Jeune 2026 (catégories minimes, cadet et junior).

Date de publication de la sélection : 24 avril 2026